

Réunion téléphonique du 24 juillet 2018

P.V. n° 3

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. GUIGUEN - PERRIN – CHARBONNIER – GIRAUD – BOESSO - DEL MOLINO – RENAUT - SUAREZ.

Administratif : M. MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

CHAMPIONNATS

FEMININES REGIONAL 1

Poule A

- Suite au courriel du **Limoges Landouge Foot** du 23/07/2018, informant de son **désengagement dans ce championnat R1**, « suite à un départ massif de joueuses », et, compte-tenu de l'article 6 du Règlement de la Phase d'Accession Nationale (accession à la D2 Féminine) qui précise : « Seuls sont autorisés à y participer les clubs issus d'un championnat supérieur de Ligue (ou d'un championnat regroupant plusieurs ligues) comprenant au moins 10 équipes, **ces dernières devant figurer au classement au terme de la saison et ne devant pas avoir été forfait général avant la fin des matchs aller** », veuillez prendre note, ci-dessous, de la modification à apporter :

● **Retrait** :

- Limoges Landouge Foot

● **Intégration en R1** :

- S.O. Châtelleraut (classé 4^{ème} de Féminines R2 en 2017/2018) suite à son courriel de confirmation du 24/07/2018.

Frais de dossier de 52 euros au débit du Limoges Landouge Foot.

Président,
Daniel GUIGNARD
Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 24/07/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.